



**Saison 2024-2025 PV de la Réunion
du BUREAU DIRECTEUR
du mercredi 19 Février 2025**

Présents : J.P. BLANPAIN, D. BOS, J.L. CARINCOTTE, A. CARINCOTTE, I COPPENS, B. DANNEL, J. DENEUX, F HAZEBROUCK, C LELEU, D. PENIN

Excusés : JM BARLOG, JP PIHET, S. VENEL

Présidence – Jean-Louis CARINCOTTE

Jean-Louis CARINCOTTE ouvre la séance et souhaite à tous la bienvenue pour cette réunion. Il annonce le décès de Bernard HAZEBROUCQ et celui de Martine RYCKEBOER. Le comité du 62 présente aux proches leurs très sincères condoléances. Une minute de silence est faite.

Activités du Président

Jean-Louis CARINCOTTE a assisté au match NM2 Calais contre Rennes avec une remise de médaille d'Or de Paul MERLIOT à Dominique BOURNISIEN, Match DF1 Les Attaques contre Coquelles, match DM1 Houdain contre Ruitz, Match NM2 Dourges contre Liévin.

Il a participé à la Réunion District Béthunois, du Mini basket, de la Technique et à l'AG du CDOS et diverses Visio.

Secrétariat général – Catherine LELEU

Catherine LELEU fait un retour sur la rencontre à PHALEMPIN avec la Technique le 28 janvier dernier.

Les points abordés :

- L'intérêt du « Forfait Jour » dans la gestion des salariés
- Définition de responsable technique actif dans les districts
- Proposition de ré activation Commission Technique Régionale avec des représentants de chaque Comité
- Les sélections U11 à U14
- Participation Action PPF Ligue : CIS-TIZ U13, TIS U14, TIP U15... pour les CT du 62
- Accompagnement club
- Formations fédérales d'entraîneurs
- Revalidation dont Immersion sur stage CD62

Commission sportive seniors - Jean-Paul BLANPAIN

(CR en PJ)

Jean Paul BLANPAIN évoque à nouveau le manque d'informations concernant les dossiers de discipline. Ce sujet a été bien souvent abordé, il regrette que cela ne bouge pas plus. La commission sportive a besoin de connaître les décisions de la discipline sur certains dossiers, notamment pour les reprogrammations.

Il revient sur la situation du match ASPTT BOULOGNE-ARDRES de novembre qui est à rejouer, l'arbitre de la rencontre étant mis en cause, il demande l'avis du bureau concernant les frais afférant à cette reprogrammation.

Le bureau, à l'unanimité décide que :

- *Les frais de déplacement seront pris en charge par le comité*
- *Les frais d'arbitrage par la CDO*

Commission sportives jeunes – Didier BOS

(CR en PJ) (Point Art. 18 en PJ)

Didier BOS souhaite faire un point sur l'article 18 de façon à ce que les clubs soient mis au courant de leur situation au regard de cet article.

ARTICLE 18

Ci-dessous la mise à jour au 18 février. Les équipes U11 et U9 des championnats de District ont été positionnées de tel façon à limiter voire supprimer les sanctions liées à cette règle. Les écoles de mini basket ne sont pas encore positionnées car le retour de la commission mini basket se fera au mois de mars.

Les clubs ayant un bonus de 8 points correspondent à ceux qui ont la filière de U11 à U17 ou U18 en masculin ou féminin

Les clubs qui souhaitent modifier le changement des équipes U9 et U11 District peuvent le faire par mail à dbos@pasdecalaisbasketball.org.

La date butoir des modifications est fixée au 17 MARS 2025 dernier délai

Les équipes ci-dessous ne sont pas en règle au 18 février et pourraient être sanctionnées

En MASCULIN

BAPAUME BC en D2M manque 2 équipes masculines ou mixtes

FL ECAULT en D2M et D3M manque 2 équipes masculines ou mixtes

AL ANDRES les deux équipes en D3M manque 1 équipe masculine ou mixte

LES ATTAQUES BC équipe D1M et D3M manque 2 équipes masculines ou mixtes

BC BLENDECQUES St OMER équipe en D2M et D3M manque 1 équipe masculine ou mixte

AMICALE BALZAC CALAIS équipe en D2M manque 2 équipes masculines ou mixtes

AMICALE PASCAL BASKET CALAIS équipe D3M manque 1 équipe masculine ou mixte

OBC FRETHUN équipe en D2M et D3M manque 1 équipe masculine ou mixte

En FEMININ

SB GRENNAY en D1F manque 1 équipe de féminine ou mixte

AS ETAPLES BASKET manque 1 équipe de féminine ou mixte

AL ANDRES manque 1 équipe de féminine ou mixte

LES ATTAQUES BC équipe D1F et D3F manque 1 équipe féminine ou mixte

Commission Technique – (Jean Paul PIHET- Jean Michel BARLOG) absents

En l'absence de responsable de la technique, **Jean Louis CARINCOTTE** fait un compte-rendu de la réunion à laquelle il a assisté le 8 février avec les encadrants des sélections.

(En PJ CR transmis par JM BARLOG)

Dany PENIN

Dany PENIN explique le travail de consort qu'il effectue à présent avec les commissions sportives, la trésorerie et le secrétariat.

CDO – Sébastien VENEL

(CR en PJ)

Mini Basket – Isabelle COPPENS

(CR en PJ)

Isabelle COPPENS envisage de faire prochainement une réunion de la commission mini pour préparer la fête du mini basket. Elle souhaite inviter les présidents des clubs concernés par l'organisation. Pour l'instant sont

connus, Violaines pour l'Artois et St Pol sur Ternoise pour le Béthunois. Elle attend les clubs du Boulonnais et du Calaisis Audomarois.

Dans l'espoir de valoriser le JAP qui a du mal à décoller, Isabelle évoque l'idée de pouvoir offrir 1 médaille aux jeunes dont les clubs ont rempli le dossier.

Développement – Jacques DENEUX

Jacques DENEUX annonce le nombre de 16039 licenciés à ce jour. Le cap des 16 000 est donc dépassé. Il constate qu'il n'y a jamais eu autant de club à 200 licenciés ou plus, néanmoins il persiste un frein à aller jusqu'à 300 licenciés, probablement en rapport avec la sanction de la FFBB d'avoir dans ce cas 1 arbitre supplémentaire ?

16 000 c'est bien, mais décevant quand même au regard de l'effet JO, nous aurions pu imaginer plus.

Jacques propose de revoir le challenge du nombre, de peut-être le modifier dans la façon d'apporter les points. Il fera une proposition au comité de mars.

Trésorerie – Annie CARINCOTTE

Annie CARINCOTTE ne relève rien de spécial. Les encaissements rentrent, les factures sont envoyées. Elle tient à revenir sur une intervention de Romain FOURNIER lors du dernier comité concernant une demande de modification du budget prévisionnel, consécutif à l'emploi d'un nouveau CT. Annie a évoqué ce sujet avec l'expert-comptable de chez KPMG qui conseille de laisser le budget en l'état dans la mesure où celui-ci est validé par l'AG. Les écritures rectificatives seront portées sur le bilan.

3X3 – Frédéric HAZEBROUCK

Frédéric HAZEBROUCK confirme l'attribution de l'organisation des Opens plus Access juniors League et super League au club de Longuenesse.

L'engagement et le déplacement sont offerts aux vainqueurs pour l'Open plus de la région ainsi qu'un tee-shirt 3x3cd62 à porter lors de cette compétition.

Frédéric est toujours déçu du peu d'intérêt des clubs pour cette compétition. A ce jour sont enregistrés

En U15F Marck et Blendecques

En U15M 2 équipes de Marck

En U13M Marck et Blendecques.

Commission médicale – Bernard DANNELE

Bernard DANNELE informe qu'il n'est officiellement plus médecin Fédéral depuis le 15 décembre dernier. Il n'a pas postulé au renouvellement de sa fonction. Il est remplacé par le docteur Bernard LEBOT, médecin régional de la ligue des Pays de Loire. Il est toujours membre de la commission médicale fédérale où il aura un rôle de conseil auprès du Président.

Questions diverses

Jean Louis CARINCOTTE informe que Jean Michel BARLOG a été réélu dans ses fonctions au CDOS.

Jacques DENEUX a été proposé pour être co-opté par le Conseil d'Honneur de la FFBB

Dany PENIN a intégré la commission club à la FFBB avec Gérard NIVELON.

L'ordre du jour étant épuisé, **Jean Louis CARINCOTTE** remercie chacun pour sa participation et son attention.

Fin de réunion à 20h35

Catherine LELEU

Jean-Louis CARINCOTTE

	COMITE DEPARTEMENTAL DU PAS DE CALAIS		
	COMITE CD62 du 19.02.2025		
	Thématique :		Présidence
			Sportive
			Discipline
		X	CDO
			Technique
	Destinataires :		Clubs
		X	Comité
Nombre de Pièces jointes :			

A. INFORMATIONS ARBITRES :

Le recyclage de mi-saison a lieu :

- à FERQUES (Merci à Nicolas CALONNE), le Mercredi 19 Février 2025 de 19H30 à 21H30
- à AIX NOULETTE (Merci à Gaylord LAPLANCHE), le Jeudi 20 Février 2025 de 18H30 à 20H30

Les points abordés sont :

1. l'e-marque présentée par des OTM fédérales – Nathalie SERGENT et Dorothée GASTON, les différents temps de l'avant-match à la clôture de la feuille.
2. le protocole « commotion cérébrale »
3. les réserves, incidents, réclamations

B. OBSERVATIONS / ÉVALUATIONS :

Les évaluations continuent d'être effectuées et portent leurs fruits.

Merci aux observateurs qui viennent nous aider dans cette tâche de conseil auprès des arbitres.

La mise à jour des évaluateurs sera programmée d'ici à la rentrée ce qui nous permettra de mieux conseiller nos arbitres et surtout d'être plus expert.

Un qcm sera obligatoire car la fonction implique de connaître tout aussi bien voire mieux les règles de basket que les arbitres ainsi que leurs interprétations. Des cas pratiques ou des clips vidéos permettront d'étayer les axes de travail relevés sur la saison.

Merci à Jessy qui m'aide dans l'ombre.

C. FORMATIONS :

Une réunion va être mise en place début mars pour valider les dates des épreuves E3 et E4 et des évaluations ont déjà été faites pour valider l'E5.

Les écoles d'arbitrage continuent de tourner

D. Gestion des incidents ou rapports :

La mise en place, d'où mon absence de ce soir, des rapports d'incidents, les réclamations, ou des disqualifications avec rapport va être réexpliquée ce soir et demain soir. Le crew-chief doit envoyer son mail avec les pièces qu'il aura rassemblées à :

- Bernard VERKINDT discipline@hautsdefrancebasketball.org
- Sébastien VENEL cdo62@outlook.fr
- Jessy FOURCROY observateurs-2@hautsdefrancebasketball.org

Les rapports en pièce-jointe doivent être ajoutés à chaque mail. Combien de dossiers sont restés classés sans suite à cause de l'imprécision des rapports ou des délais trop tardifs.

Il faut regrouper les rapports des deux arbitres, du marqueur, du chronométrateur, du responsable de l'organisation et de tout officiel qui était présent lors du match.

Il est impératif que par respect pour leurs collègues, les arbitres ne ferment pas les yeux et qu'ils aillent jusqu'au bout des choses en les faisant dans les formes.

Je me propose pour toute question relative aux rapports (qui sont traités sur le fond et la forme en mi-saison)

E. Désignations

Toujours les problèmes d'absences qui parasitent le bon fonctionnement des répartitions. Un manque sur des matchs non couverts dans le boulonnais notamment. Le Calaisis tourne à flux tendu.

F. BONUS

Vincent CODRON est encore en course : 1/8^{ème} de finale de la Coupe de France des arbitres avec 4 arbitres sur 16 de la Ligue des HAUTS de France ! Les duels auront lieu en fin de semaine. Soutenons-le.

Tous les qualifiés recevront un polo et une veste « FFBB OFFICIELS », tandis que leur club respectif bénéficiera d'un bon d'achat de 120€ à utiliser sur le FFBB STORE.

Contact :		E-mail : cd62basket@gmail.com	
Rédacteur	Vérificateur	Approbateur	
Sébastien VENEL	Sébastien VENEL	Jean Louis CARINCOTTE	Catherine LELEU
			
Commission des officiels	Commission des officiels	Président	Secrétaire Générale

Commission Technique

Finales départementales du challenge Benjamin

Je remercie et félicite le club du SOMB qui nous a permis de réaliser ces finales dans des conditions optimales. Les finalistes ont été agréablement surpris et parfois impressionnés d'évoluer sur le parquet du palais des sports. (Les résultats et classements ont été envoyés)

Réunion à la ligue

(voir intervention de Catherine)

Réunion des entraîneurs

Le 8 février a eu lieu la réunion des entraîneurs des sélections.

Après un tour de table, nos conseillers techniques dans un souci d'uniformisation des pratiques ont remis des documents qu'ils ont mis au point sur :

- Les orientations techniques avec les priorités de contenus des formations
- La classification des potentiels

Ces documents ont fait l'objet d'échanges qui nous permettrons de tous avancer dans la même direction à partir de critères communs

COMMISSION SPORTIVE JEUNES 5X5

U17 MASCULIN ELITE

Poule B

Rencontre N°10948 du 26/01/2025, BC DOUVRAIN / BB LESTREM. L'équipe de BB LESTREM ne s'est pas déplacée à BC DOUVRAIN.

L'équipe de BB LESTREM perd la rencontre par forfait

Pénalité financière de 50€ à la charge de BB LESTREM

La rencontre retour se jouera le 03/05/2025 à 17h00 à BC DOUVRAIN

Rencontre N°10918 du 08/02/2025, ES ISBERGUES / RUITZ BC. Participation d'un joueur U15 sans surclassement dans l'équipe de ES ISBERGUES.

L'équipe de ES ISBERGUES perd la rencontre par pénalité

Pénalité financière de 50€ à la charge de ES ISBERGUES

U17 MASCULIN EXCELLENCE

Poule C

Rencontre N°11153 du 26/01/2025, APB OUTREAU 2 / CALAIS BASKET 2. L'équipe de APB OUTREAU 2 n'a pas reçu l'équipe de CALAIS BASKET 2.

L'équipe de APB OUTREAU 2 perd la rencontre par forfait

Pénalité financière de 50€ à la charge de APB OUTREAU 2

La rencontre retour se jouera le 04/05/2025 à 10h30 à CALAIS BASKET

U17 MASCULIN PROMOTION

Poule A

Rencontre N°11298 du 28/01/2025, RC LENS BASKET / BC MERICOURT. L'équipe de RC LENS BASKET n'a pas reçu l'équipe de BC MERICOURT.

L'équipe de RC LENS BASKET perd la rencontre par forfait

Pénalité financière de 50€ à la charge de RC LENS BASKET

Poule B

Rencontre N°11284 du 18/01/2025, CL HOUDAIN / BC BETHUNOIS 2. Participation d'un joueur brulé dans l'équipe de BC BETHUNOIS 2.

L'équipe de BC BETHUNOIS 2 perd la rencontre par pénalité.

Pénalité financière de 50€ à la charge de BC BETHUNOIS 2

U13 MASCULIN EXCELLENCE

Poule A

Rencontre N°12203 du 01/02/2025, ES ISBERGUES 2 / BC LIEVINOIS 2. L'entraîneur de l'équipe de BC LIEVINOIS 2 n'a pas le type de licence adapté pour pouvoir occuper cette fonction.

L'équipe de BC LIEVINOIS 2 perd la rencontre par pénalité.

Pénalité financière de 30€ à la charge de BC LIEVINOIS 2.

U13 MASCULIN PROMOTION

Poule E

Rencontre N°12540 du 12/01/2025, APB OUTREAU 2 / US RUE BASKET BALL. L'équipe de US RUE BASKET BALL ne s'est pas déplacée à APB OUTREAU 2.

L'équipe de US RUE BASKET BALL perd la rencontre par forfait

Pénalité financière de 30€ à la charge de US RUE BASKET BALL

U15 FEMININ PROMOTION

Poule A

Rencontre N°10528 du 25/01/2025, ASOB CARVIN / BC AIX NOULETTE BASKET. L'équipe de BC AIX NOULETTE BASKET ne s'est pas déplacée à ASOB CARVIN.

L'équipe de BC AIX NOULETTE BASKET perd la rencontre par forfait

Pénalité financière de 40€ à la charge de BC AIX NOULETTE BASKET

La rencontre retour se jouera le 26/04/2025 à 17h00 à ASOB CARVIN

U13 FEMININ ELITE

Poule B

Rencontre N°10610 du 18/01/2025, AS PETIT COURGAIN / BC NEUFCHATEL HARDELOT 2. Dans l'équipe de BC NEUFCHATEL HARDELOT 2 participation de 6 joueuses mutées au lieu de 5 maximums autorisés.

L'équipe de BC NEUFCHATEL HARDELOT 2 perd la rencontre par pénalité

Pénalité financière de 30€ à la charge de BC NEUFCHATEL HARDELOT 2

COMMISSION DISCIPLINE

Les dossiers ci-dessous ont été transmis à la commission de discipline de la Ligue des Hauts de France

Incident après la rencontre en U17M Excellence BC HULLUCH / LOISON AC du 26/01/2025

Fautes disqualifiantes avec rapport à un joueur de chaque équipe en U15M Elite AS PETIT GOURGAIN 1 / AO St MARTIN LEZ TATINGHEM du 01/02/2025

REUNION DU BUREAU DU 19 FEVRIER 25

COMMISSION SPORTIVE « SENIOR »

A - NOTIFICATIONS

1. Championnat « DF3 »

A) Rencontre 3695 ADP LE PORTEL / BC ST LEONARD du 25.01 (Poule C) => Notification DB N°07

Par mail, M. C. MIONNET secrétaire du club de ST LEONARD nous a informé par mail du non déplacement de son équipe ; d'où rencontre perdue par pénalité et amende de 60 €.

B) Rencontre 3791 BC HULLUCH / AS VENDIN du 01.02 (Poule A) / => Notification DB N°08

Par mail, MME LESTIENNE secrétaire du club de L'AS VENDIN nous a informé par mail en date du 30.01 du non déplacement de son équipe ; d'où rencontre perdue par pénalité et amende de 60 €.

2. Championnat « DM3 »

A) Rencontre 4335 AS AUDRUICQ / ALMJ LUMBRES du 08.02 (Poule D => Notification QB N°04

L'équipe de ALMJ LUMBRES ne s'est pas déplacée à AS AUDRUICQ ; d'où rencontre perdue par pénalité et amende de 60 €.

3. ERRATUM PV DU COMITE DU 15 JANVIER

Rencontre 451 LES ATTAQUES / BC FERQUES du 07.12.24 (Poule C) => Notification DM1 JPB N°01

Rappel des faits évoqués lors de la réunion du Bureau de décembre dernier. >

le lendemain de la rencontre, le club de FERQUES nous a fait part d'être convaincu qu'un 4^e joueur muté avait participé à la rencontre dans l'effectif des ATTAQUES (et non CJ LONGUENESSE) ans être toutefois inscrit sur la feuille de match et nous a adressé différents documents en ce sens.

- Vu les faits reprochés, la commission sportive a jugé bon d'alerter la commission de discipline.
- Dans un courriel en date du 11 décembre, le club des « **ATTAQUES** » (*et non LONGUENESSE*) reconnaît qu'il y a bien eu une erreur faite à » à la table » et de la participation effective d'un 4^e joueur muté et présente ses excuses.

La commission sportive vous propose de valider la pénalité au club des ATTAQUES et financière 60 €.

B. FIN DE SAISON

Le calendrier de La 2^e phase du championnat Pré Région Masculin a été diffusé dès le 5 février (soit 3 jours après la dernière journée de la 1^{ère} phase).

Pour mémoire ce championnat a été conçu de la même manière que celui de la DF2 pendant de nombreuses saisons à savoir regroupement des 4 premiers de 2 poules (voisines) pour évoluer en Poule dite « Haute ». DE même, les 4 derniers seront opposés dans une poule dite « Basse ».

Les rencontres jouées en 1^{ère} phase entre deux équipes d'une même poule ne sont pas rejouées en 2^e phase.

Vu la prise en compte d'un résultat erroné (match entre les équipes OSTROHOVE et HESDIGNEUL), une correction a dû être apportée sur le classement de la poule CD « Haute ».

Les responsables de championnats ont été invités :

- à préparer dans les plus brefs délais le calendrier des éventuels matchs de classement (pour titre, montées...) afin que les clubs puissent prendre au plus vite leurs dispositions afin de libérer leurs salles le moment venu. Le caractère géographique sera également pour ces matchs.
- A remonter le cas échéant leur besoin en salles neutres le cas échéant afin de faire un appel à candidature.

C. SAISON 25 / 26

Lors de la réunion du comité de janvier, j'ai évoqué notre souhait de revenir à une pyramide des championnats telle qu'elle se présentait la saison dernière.

Mais malheureusement c'était méconnaître la Nième réforme des championnats de la Ligue (voire même nationaux)

En effet, il faut prendre en considération que les 8^e au 12^e des championnats R3 que se soit en filles ou en garçons redescendront normalement en départemental.

Et cette année encore, le nombre d'équipes du CD 62 concernés à ce jour reste important (4 en filles et 4 voire 6 au pire en garçons).

D'où la nécessité de revoir dans les plus brefs délais notre copie.

C. DIVERS

1. Match DF2 ARRAS PAYS D'ARTOIS / BC LILLERS du 02 février 25

Rapport d'un responsable de la commission sportive ayant assisté à la dite- rencontre faisant part que lors de ce match deux joueuses en sont venues aux mains et qu'il a été surpris que les arbitres n'aient sifflés que des fautes disqualifiantes sans rapport. Information transmis à la CDO.

2. Rencontre DM1 LES ATTAQUES / BC FERQUES du 07.12.24 (Poule C)

Vu les faits reprochés, la commission sportive avait jugé bon d'alerter la commission de discipline de la Ligue en adressant dès le lendemain tous les documents en sa possession (mails, photos...)

A ce jour, ni retour ni info de la commission de la Ligue. On peut penser aujourd'hui que le dossier ne pourra être ouvert vu les délais.

Toutefois, le club des Attaques reconnaissant la participation par erreur de 4 joueurs mutés à cette rencontre, une notification de match perdu par pénalité leur a été confirmé.

4. Rencontre DF2 (Poule B) ASPTT BGNE / BC ARDRES du 17 novembre

A notre connaissance et sous réserves n'ayant eu aucun rapport entre nos « mains », nous croyons savoir qu'au cours de la rencontre un arbitre a identifié une joueuse sur le banc de l'équipe A par sa couleur de peau au lieu de faire référence à son numéro de maillot.

Solidairement les joueuses de l'équipe de BOULOGNE dans un premier temps ont rejoint le vestiaire ce qui a eu pour effet que la rencontre n'est pas allée à son terme. Les 2 entraîneurs par solidarité ont décidé de ne pas reprendre la rencontre, ce qui a eu pour effet que la rencontre n'est pas allée à son terme

Nous avons appris ces derniers jours :

- Que ce dossier avait été bel et bien traité le 20 janvier dernier
- Que les clubs (y compris celui où est licencié l'arbitre) ont été avisés de la décision
- Toutefois, la commission sportive du CD 62 quant à elle n'a pas été avisé officiellement. Seule écho n'est le fruit d'une conversation ces derniers jours d'un membre de la commission de discipline avec un membre de la sportive.

- Et enfin sous réserves que l'arbitre n'aurait écopé comme sanction que 2 matchs avec sursis

Nous avons appris par ce biais qu'il nous incombait de reprogrammer ou non cette rencontre, décision tout à fait logique à nos yeux. Toutefois, on ne peut regretter l'absence d'infos en notre possession (aucun rapport -aucun PV de la discipline)

Deux remarques toutefois :

Est-il normal que les clubs prennent en charge ce coût supplémentaire de cette nouvelle rencontre n'étant pas responsable de cet arrêt ?

Si une telle sanction envers l'arbitre se voyait confirmée, beaucoup vont s'interroger pour savoir si, il en serait de même pour un joueur, un coach, un président.....

D'autres regretteront aussi que ces « paroles qualifiées de malheureuses » ont pu être prononcées dans une salle spécifique de BOULOGNE car située dans un quartier très difficile et que le club de BOULOGNE concerné effectue des prouesses.

5) Enfin, je ne peux pas évidemment oublier d'évoquer le décès ces derniers jours de Bernard HAZEBROUCQ qui fut pendant de nombreuses années non seulement membre de la commission sportive du département mais aussi du comité, du district d'Artois, sans oublier de son club de DOUVRAIN, fonctions qu'il a été contraint de quitter suite à un accident de travail et des problèmes familiaux. Sa bonne humeur nous manquera assurément

JPB

14.02.25



POINT AU 18/02/2025

ARTOIS MASCULIN

SAISON 2024-2025

Equipes sénior engagées soumis à l'art.18										U 17						U 15						U 13						U 11			U 9				
NM1	NM2	NM3	PN	EXR	Prom	P.Reg	Exc	Prom	Tot. besoin	CF	CR	Elite	Exc	Hon	Prom	M.F.	M.R.	Elite	Exc	Hon	Prom	BJ R.	Elite	Exc	Hon	Prom	Elite 5x5	Dist. 5x5	Dist. 4x4	4x4	MB	Bonus	Tot. réalisé	ecart	
							16	8	24						8						8				8			8			8		8	48	24
									0																								0	0	
					24		8		32						8						8					8		8				8	40	8	
						24			24			8							8					8				8				8	48	24	
								8	8				8								8				8			8				8	40	32	
							16		16																								0	-16	
						24		8	32			8			8				8							8		8				8	48	16	
							16	8	24															8				8					24	0	
						24		8	32			8						8					8	8				16				8	56	24	
									0						4				4							4		4					20	20	
								8	8		8		8				8	8				8				8		8				8	72	64	
	24					8			32		8					8	8		8			8	8				8	8				8	80	48	
							16		16			8						8								8		8				8	48	32	
							16		16											8								8					16	0	
								8	8																			8					8	0	
								8	8						8											8		8					24	16	
					24	8			32			8									8			8				8				8	48	16	
								8	8				8					8						8				8					32	24	
							16		16						8			8							8			8				8	40	24	
	24		8						32	4	4						4		4			4		4			4	4				4	36	4	
							16		16				8					8								8		8				8	40	24	
									0			4														8		4			4		20	20	
								8	8						8						8				8			8				8	48	40	
							16		16				8					8							8			8				8	48	32	
				24		8	8		40			8						8				8			8		8	8				8	64	24	
							16	8	24			8	8					8					8					16				8	64	40	
								8	8			8						8								8		8				8	40	32	
									0																								0	0	
						24	8		32			8	8					8			8					8		8				8	64	32	
						24		8	32				8					8							8			8				8	40	8	

en gras : les clubs qui n'ont pas les points nécessaire, mais qui ne sont pas sanctionnés par l'article 18 car ces clubs n'ont aucune équipe seniors qui évolue en Département

les clubs qui n'ont pas les points nécessaire et qui seront sanctionnés par l'article 18, car au moins une équipe seniors évolue en Département

en gras italique : nouveau club pas besoin d'être en règle la 1ère année

En cas d'inexactitude ou de renseignement ,contacter Didier BOS

dbos@pasdecalaisbasketball.org



POINT AU 18/02/2025

ARTOIS FEMININ

SAISON 2024-2025

Equipes senior engagées soumis à l'art.18										U 18					U 15					U 13				U 11		U 9					
NF1	NF2	NF3	PN	EXR	Prom	P.Reg	Exc	Prom	Tot. besoin	CF	CR	Elite	Exc	Prom	M.F.	M.R.	Elite	Exc	Prom	BJ R.	Elite	Exc	Prom	Dist.o u elite 5x5	Dist. 4x4	4x4	MB	Bonus	Tot. réalisé	ecart	
								4	4				8						8			8		8				8	40	36	
		12			4		4		20		8	8				8	8			8	8	8		16		8		8	88	68	
								4	4																	8			8	4	
					12		4		16										8				8						16	0	
								4	4			8					8	8					8					8	40	36	
									0																				0	0	
									0															4					4	4	
									0																				0	0	
				12			4		16			8							8				8			8			32	16	
									0									4											4	4	
									0																				0	0	
									0																				0	0	
									0																				0	0	
								4	4																	8			8	4	
									0													8							8	8	
						12			12																	8			8	-4	
						12			12				8				8				8								24	12	
								4	4									8						8					16	12	
								4	4														8						16	12	
									0																				0	0	
				12			4		16				8														8		16	0	
									0			4																	4	4	
				12			4		16				8					8						8					24	8	
									0				4									4							8	8	
						12			12				8					8			8			8				8	40	28	
							4		4				8				8												16	12	
								4	4																	8			8	4	
									0																				0	0	
						12			12				8				8					8		8				8	40	28	
						12			12								8					8							24	12	

en gras : les clubs qui les clubs qui n'ont pas les points nécessaire et qui seront sanctionnés par l'article 18, car au moins une équipe seniors évolue en Département

les clubs qui n'ont pas les points nécessaire et qui seront sanctionnés par l'article 18, car au moins une équipe seniors évolue en Département

en gras italique : nouveau club pas besoin d'être en règle la 1ère année

En cas d'inexactitude ou de renseignement ,contacter Didier BOS

dbos@pasdecalaisbasketball.org



POINT AU 18/02/2025

BETHUNOIS MASCULIN

SAISON 2024-2025

BETHUNOIS MASCULIN	Equipes sénior engagées soumis à l'art.18										U 17						U 15						U 13					U 11			U 9					
	NM1	NM2	NM3	PN	EXR	Prom	P.Reg	Exc	Prom	Tot. besoin	CF	CR	Elite	Exc	Hon	Prom	M.F.	M.R.	Elite	Exc	Hon	Prom	BJ R.	Elite	Exc	Hon	Prom	Elite 5x5	Dist. 5x5	Dist. 4x4	4x4	MB	Bonus	Tot. réalisé	ecart	
SAISON 2024-2025																																				
OS AIRE S/LYS								24		24			8						8								8		8		16		8	56	32	
ALLOEU BC						24	8		8	40				8					8			8							8				8	48	8	
SC AUBIGNY									8	8									8						8					8		16			40	32
CL BARLIN								16	8	24				8						8							8			8			8	48	24	
BCS BETHUNE				24		8	8		8	48			8			4			8	8		4		8		8		8	8	8		8	80	32		
USO BRUAY LABUISSIERE			24		8				8	40		8							8	8			8				8		8		8		8	64	24	
BC LA COUTURE									8	8																				8					8	0
ESSARS AB										0																									0	0
ALP HAILLICOURT								16	8	24																	8		8			8			24	0
O.HESDIN MARCONNE									8	8									8											8					24	16
CL HOUDAIN							24		8	32						8				8						8				16			8	48	16	
ES ISBERGUES							24		8	32			8									8		8	8			8	8		24		8	80	48	
BB LESTREM								16		16			8							8						8				8			8	48	32	
BC LILLERS					24				16	40			8						8								8			8			8	40	0	
ALEC MAZINGARBE										0				4						4							4							12	12	
BC NOEUX LES MINES										0										4					4					4		4			16	16
RUITZ BC							24	8		32			8														8			8				32	0	
BC ST POLOIS							24			24				8								8					8			8				8	40	16
AL FRUGEOISE										0										4															4	4
US TINCQUES										0																									0	0

en gras : les clubs qui n'ont pas les points nécessaire, mais qui ne sont pas sanctionnés par l'article 18 car ces clubs n'ont aucune équipe seniors qui évolue en Département

les clubs qui n'ont pas les points nécessaire et qui seront sanctionnés par l'article 18, car au moins une équipe seniors évolue en Département

en gras italique : nouveau club pas besoin d'être en règle la 1ère année

En cas d'inexactitude ou de renseignement ,contacter Didier BOS

dbos@pasdecalaibasketball.org



POINT AU 18/02/2025

BETHUNOIS FEMININ

SAISON 2024-2025

BETHUNOIS FEMININ	Equipes sénior engagées soumis à l'art.18										U 18					U 15					U 13				U 11		U 9				
SAISON 2024-2025	NF1	NF2	NF3	PN	EXR	Prom	P.Reg	Exc	Prom	Tot. besoin	CF	CR	Elite	Exc	Prom	M.F.	M.R.	Elite	Exc	Prom	BJ R.	Elite	Exc	Prom	Dist. 5x5	Dist. 4x4	4x4	MB	Bonus	Tot. réalisé	ecart
OS AIRE S/LYS							12			12			8						8					8	8				8	40	28
ALLOEU BC									4	4			8										8				8			24	20
SC AUBIGNY									4	4			8					8					8		8				8	40	36
CL BARLIN										0											4		4							8	8
BCS BETHUNE										0			4					4			4									12	12
USO BRUAY LABUISSIERE					12			4		16			8						8			8								24	8
BC LA COUTURE										0																				0	0
ESSARS AB										0																				0	0
ALP HAILLICOURT										0																				0	0
O.HESDIN MARCONNE										0																				0	0
CL HOUDAIN								4		4		8						8				8			8			8	40	36	
ES ISBERGUES				12			4			16		8	8				8				12	8	8		16				8	76	60
BB LESTREM										0																				0	0
BC LILLERS								4		4																	16			16	12
ALEC MAZINGARBE										0																				0	0
BC NOEUX LES MINES										0																				0	0
RUITZ BC							12			12														8	8					16	4
BC ST POLOIS									4	4			8				8					8			8				8	40	36
AL FRUGEOISE										0																				0	0
US TINCQUES								4		4															8					8	4

en gras : les clubs qui n'ont pas les points nécessaire, mais qui ne sont pas sanctionnés par l'article 18 car ces clubs n'ont aucune équipe seniors qui évolue en Département

en gras italique : les clubs qui n'ont pas les points nécessaire et qui seront sanctionnés par l'article 18, car au moins une équipe seniors évolue en Département

en gras italique : nouveau club pas besoin d'être en règle la 1ère année

En cas d'inexactitude ou de renseignement ,contacter Didier BOS

dbos@pasdecalaisbasketball.org



POINT AU 18/02/2025

BOULONNAIS MASCULIN

SAISON 2024-2025

BOULONNAIS MASCULIN	Equipes sénior engagées soumis à l'art.18										U 17						U 15						U 13					U 11			U 9						
	NM1	NM2	NM3	PN	EXR	Prom	P.Reg	Exc	Prom	Tot. besoin	CF	CR	Elite	Exc	Hon	Prom	M.F.	M.R.	Elite	Exc	Hon	Prom	BJ R.	Elite	Exc	Hon	Prom	Elite 5x5	Dist. 5x5	Dist. 4x4	4x4	MB	Bonus	Tot. réalisé	ecart		
B.AMBLETEUSE -MARQUISE								16	8	24			8							16					8		8			8	8	8	8		8	72	48
AV BERCK RANG	24					8				32		4						4	4					4			4		4	4				28	-4		
A.BUCAILLE BOULOGNE							24	8	8	40									8						8			8	8		8			40	0		
ASPTT BOULOGNE SUR MER								16	8	24										8						8					8			24	0		
SOM BOULOGNE	24				8		8			40		8		8				8						8				8	8			32		8	88	48	
AMICALE CONDETTE									8	8										8											8			16	8		
AS CUCQ BASKET							24		8	32				8						8					8						8		8	40	8		
AL DESVRES								16		16						8						8					8				8		8	40	24		
FL ECAULT						24		8	8	40			8														8		8						24	-16	
AS ETAPLES BASKET							24			24												8					8							24	0		
EOBC WIMILLE WIMEREUX							24	8	8	40		8		8				8	8				8	8				8		8	8	8		8	80	40	
FERQUES BC							24	8		32			8						8					8			8			8			8	48	16		
AS HESDIGNEUL HESDIN L'ABBE					24		8		8	40						8						8				8					8		8	40	0		
AMICALE DRAPEAU LE PORTEL				24		8	8		8	48			8	8					8	8						8	8	8	8		16		8	88	40		
ESSM LE PORTEL					24		8	8		40	8	8					8		8				8			8			8	8		16		8	88	48	
BC NEUFCHATEL HARDELLOT									8	8				8																	8	8			24	16	
AL OSTROHOVE					24		8	8		40			8									8							8		16			40	0		
APB OUTREAU					24		8			32			8	8					8					8			8	8		8	8	8		8	72	40	
RINXENT HYDREQUENT BC							24		8	32			8													8			8	8	8	8			40	8	
BC LEONARD								16	8	24									8							8		4		8					28	4	
BC ST MARTIN BOULOGNE			24			8		8	8	48			8			8			8			8		8		8	8		8	8	8	8		8	88	40	
AL SAMER								16	8	24			8														8				24	24			64	40	

en gras : les clubs qui n'ont pas les points nécessaire, mais qui ne sont pas sanctionnés par l'article 18 car ces clubs n'ont aucune équipe seniors qui évolue en Département

les clubs qui n'ont pas les points nécessaire et qui seront sanctionnés par l'article 18, car au moins une équipe seniors évolue en Département

en gras italique : nouveau club pas besoin d'être en règle la 1ère année

En cas d'inexactitude ou de renseignement ,contacter Didier BOS

dbos@pasdecalaisbasketball.org



POINT AU 18/02/2025

BOULONNAIS FEMININ

SAISON 2024-2025

PAS-DE-CALAIS

BOULONNAIS FEMININ	Equipes sénior engagées soumis à l'art.18										U 18					U 15					U 13				U 11		U 9					
	NF1	NF2	NF3	PN	EXR	Prom	P.Reg	Exc	Prom	Tot. besoin	CF	CR	Elite	Exc	Prom	M.F.	M.R.	Elite	Exc	Prom	BJ R.	Elite	Exc	Prom	Dist. 5x5	Dist. 4x4	4x4	MB	Bonus	Tot. réalisé	ecart	
SAISON 2024-2025																																
B.AMBLETEUSE -MARQUISE						12		4	8	24		8	8	8			8		8		8		4		8		16		8	84	60	
AV BERCK RANG						12			4	16												8			8					16	0	
A.BUCAILLE BOULOGNE									4	4								8												8	4	
ASPTT BOULOGNE SUR MER								4	4	8				8																8	0	
SOM BOULOGNE										0																4				4	4	
AMICALE CONDETTE				12				4		16				8												8		8		24	8	
AS CUCQ BASKET										0																				0	0	
AL DESVRES						12		4		16									8			8						16		32	16	
FL ECAULT										0																				0	0	
AS ETAPLES BASKET									4	4																				0	-4	
EOBC WIMILLE WIMEREUX										0													4		4					8	8	
FERQUES BC							12		4	16			8						8			8						16		40	24	
AS HESDIGNEUL HESDIN L'ABBE									4	4																		8		8	4	
AMICALE DRAPEAU LE PORTEL						12			4	16				8					8					8						24	8	
ESSM LE PORTEL										0																				0	0	
BC NEUFCHATEL HARDELLOT					12	4			4	20		8	8				8	8			8	8								48	28	
AL OSTROHOVE									4	4													8							8	4	
APB OUTREAU										0																4				4	4	
RINXENT HYDREQUENT BC										0																				0	0	
BC LEONARD									4	4								8										8		16	12	
BC ST MARTIN BOULOGNE							12			12			8	8						8				8	8					8	48	36
AL SAMER										0													4		8					12	12	

en gras : les clubs qui n'ont pas les points nécessaire, mais qui ne sont pas sanctionnés par l'article 18 car ces clubs n'ont aucune équipe seniors qui évolue en Département

en gras italique : les clubs qui n'ont pas les points nécessaire et qui seront sanctionnés par l'article 18, car au moins une équipe seniors évolue en Département

en gras italique : nouveau club pas besoin d'être en règle la 1ère année

En cas d'inexactitude ou de renseignement ,contacter Didier BOS

dbos@pasdecalaisbasketball.org



POINT AU 18/02/2025

CALAISIS-AUDOMAROIS MASCULIN

SAISON 2024-2025

CALAISIS-AUDOMAROIS MASCULIN	Equipes sénior engagées soumis à l'art.18										U 17						U 15						U 13					U 11			U 9					
	NM1	NM2	NM3	PN	EXR	Prom	P.Reg	Exc	Prom	Tot. besoin	CF	CR	Elite	Exc	Hon	Prom	M.F.	M.R.	Elite	Exc	Hon	Prom	BJ R.	Elite	Exc	Hon	Prom	Elite 5x5	Dist. 5x5	Dist. 4x4	4x4	MB	Bonus	Tot. réalisé	ecart	
SAISON 2024-2025																																				
BC ARDRES		24			8					32		8						8		8					8		8			8	8	24		8	88	56
AL ANDRES									16	16																					8			8	-8	
LES ATTAQUES BC							24		8	32										8										8	4				20	-12
AS AUDRUICQ									8	8				8					8							8				16		16		8	64	56
BC BLENDECQUES ST OMER				24				8	8	40						8												8		8		8			32	-8
ES BLERIOT BASKET								16		16												8				8	8		8		8				40	24
ACPLA CALAIS										0																									0	0
AMICALE BALZAC CALAIS								16		16																									0	-16
AMICALE MICHELET BASKET						24			16	40				8								8			8				8	8			8	48	8	
A. PASCAL BASKET CALAIS									8	8																									0	-8
CALAIS BASKET		24		8					8	40		8		8				8	8				8			8		8	16		16		8	96	56	
COB CALAIS										0																									0	0
AMICALE CONDE BB						24		8		32									8							8			8		8			32	0	
AL COQUELLES BASKET						24	8			32		8							8	8				8					8		16		8	64	32	
BBC COULOGNE				24		8			8	40			8					8		8			8	8				8					8	56	16	
AS PETIT COURGAIN								16	8	24						8			8			8					16		16				8	64	40	
OBC FRETHUN								16	8	24																					8	8			16	-8
BC AUDRUICQ								16	8	24												8			8				8	8				32	8	
APB GUINES									8	8																8			8		8			24	16	
LONGUENESSE BC				24			8			32			8	8					8	8			8	8				8	16		16		8	96	64	
ALJM LUMBRES									8	8						8															8			16	8	
BC MARCK						24	8			32			8						8			8				8			24			8	64	32		
BC OYE PLAGE								16	8	24									8								8		8		8			32	8	
BC ST FOLQUIN									8	8																					8	8			16	8
AO ST MARTIN LEZ TATINGHEM				24			8		8	40				8					8			8				8		8					8	48	8	
AA WIZERNES BASKET										0																								0	0	

en gras : les clubs qui n'ont pas les points nécessaire, mais qui ne sont pas sanctionnés par l'article 18 car ces clubs n'ont aucune équipe seniors qui évolue en Département
les clubs qui n'ont pas les points nécessaire et qui seront sanctionnés par l'article 18, car au moins une équipe seniors évolue en Département

en gras italique : nouveau club pas besoin d'être en règle la 1ère année

En cas d'inexactitude ou de renseignement ,contacter Didier BOS dbos@pasdecalaibasketball.org



POINT AU 18/02/2025

CALAIS-AUDOMAROIS FEMININ

SAISON 2024-2025

BC ARDRES						4	4			8						8			3x3	4x4									16	12
AL ANDRES							4	4																					0	-4
LES ATTAQUES BC					12		4	16						8															8	-8
AS AUDRUICQ							4	4			8			8			8			8			8			8		8	40	36
BC BLENEDECQUES ST OMER					12			12			4				4					4									12	0
ES BLERIOT BASKET								0																					0	0
ACLPA CALAIS		12			4			16		8		8			8	8			8		8			24		8		8	88	72
AMICALE BALZAC CALAIS								0																					0	0
AMICALE MICHELET BASKET						4	4	8			8								8	8								24	16	
A. PASCAL BASKET CALAIS								0																					0	0
CALAIS BASKET								0																					0	0
COB CALAIS	12			8			4	24		8		8			8	8			8		8			8		8		8	64	40
AMICALE CONDE BB							4	4									4												4	0
AL COQUELLES BASKET		12				4	4	20			8			8					8							8		8	40	20
BBC COULOGNE							4	4												8		8						16	12	
AS PETIT COURGAIN					12		4	16											8			8		16				32	16	
OBC FRETHUN							4	4			8																	8	4	
BC AUDRUICQ							4	4																	8			16	12	
APB GUINES							4	4							8				8									16	12	
LONGUENESSE BC							4	4		8		8			8					8	4					16		52	48	
ALJM LUMBRES								0																				0	0	
BC MARCK					12			4	16								8			8		8		16				40	24	
BC OYE PLAGE								0																				0	0	
BC ST FOLQUIN								0																				0	0	
AO ST MARTIN LEZ TATINGHEM					12			12			4			4						4								12	0	
AA WIZERNES BASKET								0																				0	0	

en gras : les clubs qui n'ont pas les points nécessaire, mais qui ne sont pas sanctionnés par l'article 18 car ces clubs n'ont aucune équipe seniors qui évolue en Département
les clubs qui n'ont pas les points nécessaire et qui seront sanctionnés par l'article 18, car au moins une équipe seniors évolue en Département

en gras italique : nouveau club pas besoin d'être en règle la 1ère année

En cas d'inexactitude ou de renseignement ,contacter Didier BOS dbos@pasdecalaibasketball.org



COMITE DU PAS DE CALAIS 24/25
COMMISSION Minibasket



COMPTE RENDU REUNION DU 27/01/25

Présidente Commission Minibasket

Isabelle COPPENS

32 rue Estenne Cauchy

62223 St Laurent Blangy

belle.coppens@hotmail.fr

icoppens@pasdecalaibasketball.org

06 32 31 90 12

Ordre du jour : - bilan plateaux ; - accréditations ; - article 18 ; - finances

La présidente remercie les membres de la Commission de leur présence.

Présents : Mmes Coppens Isabelle, Laetitia Ledoux, Marina Hurteau, Liliane Potel,
Guilaine Déalet

Mrs Jacques Deneux, Jean Louis Carincotte, Jacky Malengros, Nicolas Calonne, Romain
Fournier, Jean Michel Barlog, Denis Delrive

BILANS PLATEAUX

Nous avons vérifié la participation aux différents plateaux de chaque district dans le tableur qui avait été présenté au Comité en début de saison.

Nous avons aussi vérifié leur participation pour leur présence au Forum 2024 et à la Fête du Minibasket 2024.

Je souhaite remercier les clubs qui ont de suite réagis sur les erreurs sur le tableur.

ACCREDITATIONS

Pour une école ouverte, voici le diplôme présenté qui avait été réalisé il y a des années par Jean Michel Barlog, ancien président de la commission Minibasket.

Souhaitez-vous le modifier ?

Avec l'accord de la commission, il reste tel quel et sera donné lors de l'Assemblée Générale en juin 2025, il sera valable pour 3 ans.

Ce diplôme ne sera pas à destination des écoles ouvertes, ni Labellisée (2** ou 3***)

En ce qui concerne la flamme pour les écoles accréditées ou Labellisées 1*. J'avais fait une demande à Madame Nzumba Kamalandua. (Responsable Mini à la FFBB).

Voici sa réponse : *Les Comités qui le souhaitent peuvent attribuer sur leur territoire, un label Départemental 1 étoile, par contre seul le Comité décide de proposer ou non ce label et décide de ses critères en s'appuyant sur les critères de notre plateforme Fédérale, donc je n'ai pas la réponse à votre question, il faut voir avec votre prédécesseur ou sinon voir ce que vous décidez dès à présent. Si vous décidez de faire ce label départemental et de créer une oriflamme pour ce label, il faudra svp envoyer la maquette à notre service pour la faire valider (attention elle doit être validée par plusieurs services donc attention aux délais).*

De sa part, je n'ai reçu que les diplômes pour les JAP que j'ai déjà transmis aux clubs.

Il nous faut donc commencer à créer notre flamme Label 1* qui remplacera l'Accréditation.

Des motifs ont commencé à être créés lors de la réunion par Denis.

Il s'agit de réaliser la maquette et la transmettre à la FFBB pour validation sachant que cela passera par plusieurs commissions.

La proposition de la commission minibasket, après discussion et pour la saison 2025/2026, serait

d'accorder :

- 4 points pour une école ouverte
- 6 points pour une école accréditée ou label 1*
- 8 points pour les écoles labellisée 2** ou 3***.

Ce point sera abordé lors de la réunion du Comité directeur et ensuite lors de la réunion du comité.

Est-ce que le Comité est d'accord pour que nous réalisons cette flamme comme label 1*?

Si oui, qui la paye ?

Quel cadeau peut-on offrir, comme cela est fait pour les 2** et 3***. (Sac de matériel du style KIT BABY BASKET ou bon d'achat).

La demande sera faite au prochain Comité Directeur puis à la prochaine réunion du comité.

La question maintenant est : qui va aller visiter qui et valider les accréditations ?

Chaque responsable Minibasket dans leur district ira visiter les écoles, sachant que dans le district du Boulonnais, elles l'ont toutes été la saison dernière.

Le district du Calaisis a envoyé les 4 écoles en demande d'Accréditation.

Nous avons donc fait le tour des écoles ouvertes, accréditées et labellisées sur le tableur.

Il faudra m'envoyer les validations afin de préparer les diplômes à remettre à l'AG.

Romain a créé une colonne supplémentaire sur le Tableur contenant les écoles ouvertes déclarées, accréditées ou labellisées. Cela sera très utile pour la gestion de l'Article 18.

ARTICLE 18

Pour valider l'article 18, il sera nécessaire que les déclarations des écoles soient envoyées au responsable Mini basket des districts afin que cela apparaisse sur le tableur.

Au 1er Mars, pour bénéficier des points, il faut la déclaration des écoles.

Point sur les OBE.

Il y a 10 clubs qui participent à l'opération Basket école.

FINANCES

Question de la Commission : combien avons-nous, comment et pour qui les dépenser ?

La subvention du Comité est de 7000 €.

Isabelle propose de les dépenser pour les districts afin que cela revienne directement au club et que ce soit remis lors de l'Assemblée Générale.

Il faut savoir qu'environ 3500€ sont dépensés pour la fête du Minibasket.

Question de Nicolas Calonne : Pourrait-on « distribuer » cette subvention en offrant un kit BabyBall par district ? Quel en est le prix ? Nous devons y réfléchir afin que chaque club puisse en profiter.

Questions diverses :

Marina : Est-ce que la fête du Minibasket compte pour un plateau ?

Oui, cela compte pour un plateau mais pour l'année suivante.

Intervention de Jacques : le travail réalisé par la commission et par Romain pour le tableur est remarquable. Il faudra le présenter lors de l'Assemblée Générale afin de montrer aux clubs l'investissement des membres de la commission Minibasket.

La date du forum est fixée au 13 Septembre 2025.

Dans le Béthunois, les salles étant trop petites pour recevoir beaucoup de joueurs, un plateau U11 sera proposé le 27/04/25 par Barlin.

Guilaine DEALET

Fin de la réunion, 21H30.
Isabelle COPPENS